

VICTOIRE D'UN TROPHÉE DE L'EAU POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER

À l'occasion de la remise des Trophées de l'eau qui s'est déroulée aujourd'hui au Centre de conférences d'Orléans, le Conseil général de Loir-et-Cher est le premier à remporter un des trophées de l'eau Loire-Bretagne. Le trophée récompense la gestion patrimoniale de l'eau potable en Loir-et-Cher dans la catégorie « protection des ressources et réduction des pollutions ».

Les trophées de l'eau Loire-Bretagne : une sensibilisation aux enjeux de la protection de l'eau

Dans le but d'inspirer des projets similaires et de promouvoir les bonnes pratiques, cette manifestation récompense les initiatives les plus exemplaires en matière de lutte contre les pollutions, de préservation des ressources en eau, de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Le jury des Trophées de l'eau est composé de représentants des différents acteurs de l'eau, élus des collectivités, industrie, agriculture, associations, services de l'Etat, journalistes et universitaires. Il est placé sous la présidence de Serge Lepeltier, président du comité de bassin Loire-Bretagne, ancien ministre et maire de Bourges.

Le Conseil général primé pour son action en faveur de la gestion patrimoniale de l'eau

Parmi les 12 lauréats des Trophées de l'eau 2013, le Conseil général de Loir-et-Cher a été primé pour sa révision du volet patrimonial du schéma départemental d'alimentation en eau potable en Loir-et-Cher, et la mise à disposition des collectivités d'un outil cartographique départemental de connaissance et de suivi des réseaux.

En 2011, le Département a décidé de réviser son schéma départemental d'alimentation en eau potable qui datait de 10 ans. Ce schéma a permis de mettre à disposition des collectivités du département un outil d'aide à la décision présentant des solutions cohérentes d'exploitation solidaire et de protection des ressources. Cet outil permet aussi d'assurer l'approvisionnement et le secours en eau de bonne qualité et en quantité suffisante.

Au-delà de la mise à jour ce schéma, une réflexion départementale sur la valeur du patrimoine Eau Potable des collectivités et sa gestion a été menée. Cette réflexion a abouti à une méthode innovante basée sur l'analyse d'un échantillon représentatif des collectivités du Loir-et-Cher suivie d'une projection à l'échelle départementale.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'objectif de cette méthode est d'anticiper au mieux les enjeux liés à la prise en compte du renouvellement du patrimoine et à son impact sur l'évolution à court et moyen terme du prix de l'eau, par collectivité.

En parallèle, **le Conseil général, en collaboration avec l'Observatoire Départemental de l'Economie et des Territoires, s'est doté d'un outil cartographique de mise à disposition aux collectivités de leurs plans de réseaux via une simple connexion internet**, sans besoin d'acquisition d'un SIG (système d'information géographique) au niveau local, outil souvent contraignant en suivi dans les petites communes.

En plus de la consultation et de l'impression des plans de réseaux et de toutes les données rattachées, l'outil permet un historique des événements intervenus sur le réseau, prémices nécessaire à une bonne gestion patrimoniale.

L'outil est d'ores-et-déjà accessible dans une dizaine de collectivités intéressées, pour lesquelles une amélioration de la précision des données a été réalisée par les services du Conseil général en s'appuyant sur les « mémoires » locales d'élus ou de fontainiers.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12